Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_041-DE

DC_2026_041

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_041-DE

DC_2026_041

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Service Lecture Publique et Art Contemporain (LEPAC) - Actualisation de la tarification des abonnements et services de l'artothèque

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2018_232 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 adoptant la gratuité d'adhésion à la médiathèque communautaire ;
Vu la délibération n° 2022_201 du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 fixant le tarif des coproductions (ouvrages, estampes) de l'artothèque ;
Vu la délibération n°2023_064 du conseil d'agglomération du 2 mars 2023, validant la tarification des abonnements de l'artothèque ;
Vu la délibération n°2024_269 du Conseil d'agglomération du 14 novembre 2024, validant le projet de service Lecture Publique et Art Contemporain 2024-2027 ;
Vu la décision de la Présidente n° 2022_194 du 8 juillet 2022 instituant une régie mixte d'avance et de recettes LEPAC (Lecture Publique et Art Contemporain) ;
Vu les avis favorables des commissions communautaires Culture-Tourisme, réunies les 8 octobre et 3 décembre 2025 et relatives aux tarifs d'abonnement à l'artothèque ;

Considérant que l'accueil des groupes, les médiations et visites d'expositions d'art contemporain sont proposées gratuitement aux usagers ;

Considérant que lors de ventes d'abonnement les recettes seront perçues par l'intermédiaire de la régie du service Lecture Publique et Art Contemporain (LEPAC) ;

Considérant la valeur et la spécificité des œuvres d'art de l'artothèque ;

Considérant que l'un des objectifs du Projet de service LEPAC 2024-2027, vise la mise en œuvre d'une solution innovante pour diffuser l'art contemporain via les bibliothèques Arléane ;

Considérant, l'intérêt de partenariats offrant un échange de visibilité fort entre l'artothèque et des structures publiques et privées ;

Considérant que tous les emprunts auprès de l'artothèque sont conditionnés à la présentation d'un justificatif d'assurance ;

Il vous est proposé, à compter du 1er février 2026, d'ajouter au tableau tarifaire les lignes 4 et 5, ainsi que des collaborations spécifiques dans la ligne 2. Les autres lignes restent inchangées :

Tarification de L'artothèque					
	Publics	**Coût de l'abonnement**	**Durée de l'abonnement**	**Nombre d'œuvres**	**Durée du prêt**
1	**Particuliers** (personnes majeures)	50 €	1 an (de date à date)	2 œuvres	4 mois

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_041-DE

DC_2026_041

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

2	**Professionnels** (associations, collectivités, entreprises) ou **Structures partenaires** dans le cadre de collaborations spécifiques*	80 €	1 an (de date à date)	5 œuvres	4 mois
3	**Établissements scolaires et assimilés**	50 €	1 année scolaire	5 œuvres	Entre chaque période de vacances scolaires
4	**Bibliothèques du réseau Arléane**	Gratuit	1 an (de date à date)	5 œuvres	4 mois
5	**Structures dédiées à l'art contemporain ou Établissements de formation artistique**	Gratuit	1 an (de date à date)	Selon le projet	4 mois
* Les collaborations spécifiques donnant lieu à un échange de visibilité renforcée incluent un accompagnement personnalisé par l'équipe de l'artothèque et/ou une médiation dédiée lorsque le prêt prend la forme d'une exposition issue de la collection de l'artothèque.					
Service complémentaire					
		Publics	**Coût**	**Durée maximale**	
6	**Emprunt d'1 valise-outils, consommables fournis**	Établissements scolaires et assimilés	50 €	1 période entre 2 vacances scolaires	

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.